



Avertissement



BLEUET NAIN

No 08 – 6 juillet 2011

EN BREF :

Pour la semaine du 26 juin au 2 juillet

- Sommaire météorologique.
- Stades phénologiques.
- Opérations culturales.
- Mauvaises herbes : (vesce jargeau, potentille tridentée), désherbage au super-éponge.
- Insecte : méloé *epicauta*.
- Maladie : tache septorienne.

SOMMAIRE MÉTÉOROLOGIQUE

Côte-Nord

Secteur Haute-Côte-Nord : températures normales et précipitations moyennes (1 à 3 jours).

Secteurs Sept-Rivières, Minganie : températures fraîches, précipitations moyennes.

Lac-Saint-Jean Ouest

Secteur Saint-Eugène : températures normales, précipitations faibles (moins d'un jour).

Secteurs Saint-Félicien, Normandin, La Doré, Albanel : températures chaudes le jour et normales la nuit, précipitations moyennes, sauf pour Albanel; orage fort.

Saguenay

Secteurs Saint-Ambroise et Falardeau : températures chaudes le jour et normales la nuit, précipitations moyennes.



STADES PHÉNOLOGIQUES

Année de récolte

Côte-Nord

Secteurs Haute-Côte-Nord et Sept-Rivières : stades 7 (fleurs ouvertes) et 9 (abscission des corolles, assèchement du style).

Secteur Mingan : stade 7.

Lac-Saint-Jean Ouest

Secteurs Saint-Félicien, Normandin, Saint-Thomas et La Doré : stades 7, 9 et 11 (fruits verts).

Secteur Saint-Eugène : stades 9 et 11.

Secteur Albanel : stade 11.

Saguenay

Secteurs Saint-Ambroise et Falardeau : stades 9 et 11.

Année de végétation

Côte-Nord

Croissance active.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Croissance active.

OPÉRATIONS CULTURALES

Côte-Nord (pollinisation)

La floraison varie de 75 à 100 %. Pour le secteur de Mingan, le temps pluvieux et venteux nuit au travail des pollinisateurs. Le désherbage d'été (super-éponge) est débuté pour le secteur de la Haute-Côte-Nord.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

La pollinisation est terminée pour presque la totalité des secteurs. Le désherbage d'été (super-éponge) est débuté dans plusieurs bleuetières.



MAUVAISES HERBES

Vesce jargeau (*Vicia cracca*)

Tige grêle, plus ou moins couchée, très ramifiée, atteignant parfois plus de un mètre de longueur, grimpant au-dessus des autres plantes grâce aux vrilles terminant les fleurs. Dans plusieurs champs, elle est de plus en plus abondante (photo A). Elle affecte les rendements à la baisse et cause des difficultés de fonctionnement des cueilleuses mécaniques lors de la récolte.

Le LONTREL 360 est homologué pour le contrôle de la vesce jargeau. Pour un traitement localisé, utilisez un pistolet ou un pulvérisateur à dos pour traiter les infestations mineures. Appliquez l'herbicide LONTREL 360 à raison de 42 ml par 1 000 mètres carrés dans 200 L d'eau. Si vous utilisez un pulvérisateur à rampe pour traiter les infestations plus importantes, appliquer 420 ml de LONTREL 360 par hectare dans 150 à 200 L d'eau. **Avertissement** : effectuez une seule application par année au cours de l'année de croissance végétative. Effectuez l'application en juin ou lorsque la vesce jargeau commence à fleurir.

Potentille tridentée (*Potentilla fridentata*)

Au Lac-Saint-Jean Ouest, la potentille tridentée se retrouve en abondance dans les bleuetières des secteurs de Saint-Thomas et de Saint-Méthode. Cette mauvaise herbe est contrôlée par l'hexazinone lors du désherbage du printemps. Voir la description de cette mauvaise herbe dans le « Guide d'identification *Alliés et ennemis du bleuets nain* – insectes, maladies et végétaux », d'Ève-Catherine Desjardins et Romain Néron.

Désherbage au super-éponge

Les activités de désherbage avec le super-éponge ont débuté principalement pour le contrôle de la fougère-aigle et de l'apocyn. Elles débiteront bientôt pour les mauvaises herbes arbustives basses ou moyennes. Vous pouvez consulter la section « Le réglage du super-éponge » du guide « [La production du bleuets sauvage dans une perspective de développement durable](#) » pour obtenir de l'information sur cette technique de désherbage. Vous avez accès à cette section en cliquant sur le lien suivant : <http://www.spbq.ca/images/documents/amenagement/guideproduction/f021.pdf>.

Avertissement : le contrôle de ces mauvaises herbes avec le super-éponge se fait du début juillet jusqu'à la fin août pour les champs en pousse végétative. Pour les champs en année de récolte, il faut attendre la fin de la cueillette des bleuets.

INSECTE

Saguenay–Lac-Saint-Jean

À cette période de la saison, on observe la présence du **méloé *epicauta*** (photo C) en grand nombre par endroits. Dans plusieurs cultures, il est un insecte phytophage nuisible. Dans les bleuetières, il est un prédateur d'insectes nuisibles (sa larve se nourrit d'œufs de criquets) et est phytophage de mauvaises herbes (la vesce jargeau [photo A] et l'aralie hispide [photo B]).





Photo A : Vesce jargeau
Source : Joseph Savard, Agri-vert



Photo B : Aralie hispide
Source : Joseph Savard, Agri-vert



Photo C : Méloé *epicauta*
Source : Joseph Savard, Agri-vert



Photo D : Tache septorienne
Source : MAPAQ

MALADIE

Tache septorienne

Étant plus hâtive (début d'infection en juin), la tache septorienne (photo D) est plus sujette à affecter la production que le blanc et la rouille (début d'infection en juillet). Une infection sévère diminue les rendements en défoliant prématurément le bleuetier. Des périodes de pluie en début de saison favorisent son développement. Voir la description de cette maladie dans le « Guide d'identification *Alliés et ennemis du bleuet nain* – insectes, maladies et végétaux » et dans la section du guide du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec « [La production du bleuet sauvage dans une perspective de développement durable](http://www.spbq.ca/images/documents/amenagement/guideproduction/f038.pdf) » lui étant réservée : <http://www.spbq.ca/images/documents/amenagement/guideproduction/f038.pdf>.



Fongicides homologués pour contrôler la tache septorienne

PROLINE 480 SC (prothioconazole 480 g/l)

À appliquer uniquement durant **l'année de végétation** sans récolte. Ne pas utiliser durant l'année de récolte. Appliquez le fongicide foliaire PROLINE 480 SC dès les premiers signes de la maladie. À la suite de la première application, une application additionnelle peut être faite 10 à 14 jours plus tard, si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie. **Avertissement** : ne pas faire plus de deux applications par année et ne pas appliquer par voie aérienne.

Dose : PROLINE 480 SC à raison de 315 ml/ha (150 g i.a./ha). **Note** : la dose prescrite la plus faible d'un agent tensioactif non ionique (AG-SURF ou AGRAL 90) peut être mélangée en cuve avec le fongicide foliaire PROLINE 480 SC.

PRISTINE^{MC} WG (boscalide 25,2 %, pyraclostrobine 12,8 %)

Débutez les applications avant le développement de la maladie et poursuivez en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Deux applications maximales pour l'année de récolte et quatre pour l'année de végétation.

Dose : 1,6 kg/ha de PRISTINE WG

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Texte rédigé par :

Joseph Savard, technicien agricole, Groupe conseil Agri-vert

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DU BLEUET NAIN
ANDRÉ GAGNON, agronome, conseiller en horticulture – Avertisseur
Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, MAPAQ
801, chemin du Pont-Taché Nord, Alma (Québec) G8B 5W2
Téléphone : 418 662-6457, poste 249 – Télécopieur : 418 668-8694
Courriel : Andre.Gagnon@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 08 – bleuet nain – 6 juillet 2011

